****

**Intervention**

**Du Ministre de la Justice et de la Sécurité publique**

**Me Berto DORCÉ**

**À l’occasion de la présentation du rapport national d’Haïti dans le cadre du 3e cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU)**

**40e Session du groupe de travail de l’EPU**

**31 janvier 2022**

**Monsieur le Président**,

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Distingués représentants des États membres du Conseil et des États observateurs,

Mesdames, Messieurs les représentants des institutions nationales des droits de l’homme,

Mesdames, Messieurs de la société civile,

C’est pour moi un honneur de présider la délégation haïtienne à ce troisième rendez-vous devant le groupe de travail de l’Examen Périodique Universel (EPU) après celui de mars 2017.

Je voudrais, tout d’abord, au nom de ma délégation et en mon nom propre, vous présenter les chaleureuses salutations du Gouvernement et du peuple haïtiens.

Avant tout, Monsieur le Président, je voudrais solliciter de votre part, l’observation d’une minute de silence en mémoire du feu Président de la République, son excellence, Monsieur Jovenel **MOÏSE**, lâchement assassiné dans la nuit du 6 au 7 juillet 2021.

**Monsieur Le Président,**

**Distingués représentants,**

La présence de la délégation haïtienne en ce haut lieu de la cause des droits de l’homme témoigne, sans équivoque, de la volonté de l’État haïtien en général et du Gouvernement en particulier, de coopérer avec les organes et les mécanismes du système de promotion et de protection des droits de l’homme des Nations Unies.

L’examen d’aujourd’hui est pour nous l’occasion de partager avec vous les efforts déployés et des différentes mesures adoptées par le Gouvernement pendant les quatre dernières années, en vue de mettre en œuvre les 188 recommandations.

Le rapport soumis est un rapport participatif portant essentiellement sur la mise en œuvre des 188 recommandations acceptées en 2017.

La délégation d’Haïti a choisi de regrouper les recommandations acceptées en **23 thèmes** dont certains ont été regroupés en fonction de leur similitude.

Le rapport été élaboré par le secrétariat technique du Comité Interministériel des Droits de la Personne de concert avec toutes les structures gouvernementales à partir d’informations collectées auprès des instances ou secteurs concernés. Des tables de discussions ont eu lieu par la suite entre les membres du secrétariat technique du Comité Interministériel des Droits de la Personne et les représentants d’autres institutions de l’État.

Il a ensuite fait l’objet d’un atelier de consultation nationale, organisé le 6 octobre 2021en partenariat avec la Section Droits de l’Homme du Bureau des Nations Unies en Haïti (BINUH), représentant du Haut Commissariat pour les Droits de l’Homme en Haïti. Les principales organisations de défense des droits humains et les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine des droits de l’homme ont été invitées à cet atelier. Elles ont donné leurs avis et ont fait des recommandations.

Certaines recommandations issues de l’atelier ont été prises en compte dans le rapport, qui a été validé par la suite en Conseil des ministres par une résolution du 15 décembre 2021, publiée au journal officiel « Le Moniteur » du 16 décembre 2021.

**Monsieur le Président,**

En vue de mettre en œuvre les recommandations relatives à **la ratification des accords internationaux,** l’État haïtien a ratifié certains instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme, tels la Convention relative aux Droits de l’Enfant de 1989 et ses protocoles facultatifs. Il a aussi adhéré à la Convention de 1954 sur l’apatridie et celle de 1961 sur la réduction des cas d’apatridie ratifiés par le Parlement haïtien, le 22 mars 2017. Les documents de ratification ont été déposés au Secrétariat général des Nations Unies, le 27 septembre 2018.

Cependant, le Parlement étant dysfonctionnel, certains engagements pris n’ont pas pu être respectés. Tel est le cas, notamment, du protocole à la CEDEF, de la Convention contre la Torture, signée par Haïti en décembre 2013.La République d’Haïti est partie au PIDESC depuis 2012 et le rapport initial est en cours d’élaboration.

L’État haïtien a déployé beaucoup d’efforts pour respecter ses engagements internationaux relatifs aux droits de l’homme, notamment en soumettant régulièrement des rapports faisant état de l’application des conventions ratifiées. On peut citer, entre autres, le rapport sur l’application du PIDCP en octobre 2014, les huitième et neuvième rapports périodiques de la CEDEF, en février et mars 2016, et celui portant sur l’application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2018, etc.

Le Gouvernement haïtien a élaboré un projet de plan d’action national sur la mise en œuvre des recommandations de l’EPU pour la période 2019-2022. Ce plan a été validé par la société civile le 13 décembre 2019. Des efforts seront déployés pour qu’il soit mis à jour et validé en Conseil des ministres afin d’être opérationnel.

Pour ce qui concerne les **politiques publiques et la réduction de la pauvreté,** le Plan stratégique de Développement d’Haïti couvrant la période 2010-2030 contient plusieurs volets visant l’amélioration de la sécurité alimentaire, de la santé et de l’éducation.

**Monsieur le Président,**

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives à **la réforme du droit et la réforme du système judiciaire**.

Dans le cadre de la réforme des institutions judiciaires, le Gouvernement a publié un nouveau **code pénal et un code de procédure pénale**. Ces nouveaux codes sanctionnent de nouvelles infractions et prennent en compte les instruments internationaux ratifiés par Haïti. Ils entreront en vigueur en 2022. Entre temps, pour prendre en compte les préoccupations de certains secteurs de la vie nationale, le Gouvernement a formé une commission chargée de réviser ces deux codes et d’élaborer leurs textes d’application.

Un projet de code de l’enfant a été déposé au Parlement. Il sera intégré dans le code de la famille prévu par la Constitution.

En vue de renforcer les institutions judiciaires, certaines mesures ont été prises par le Gouvernement. Il s’agit de l’élaboration d’une nouvelle loi organique pour le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, la transformation du Service de l’Inspection Judiciaire en une **« Unité d’inspection judiciaire », ce qui l’a rendu plus efficace**.107 substituts du Commissaire du Gouvernement ont été nommés afin de renforcer les parquets et 72 magistrats, dont 48 juges de paix et 2 juges pour enfant, ont été nommés dans les tribunaux.

40 étudiants greffiers, dont 8 femmes ont été formés à l’Ecole Nationale de la Magistrature. Leur nomination se fait progressivement. Par ailleurs, 46 élèves-magistrats sont actuellement en formation.

Quant à l’indépendance du Pouvoir judiciaire, elle est une des garanties de l’accessibilité à la Justice. Elle se concrétise par le rôle du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, qui assure l'administration et le contrôle de ce Pouvoir, qui exerce sur les magistrats un droit de surveillance et de discipline, et qui dispose d'un pouvoir général d'information et de recommandation sur l'état de la magistrature.

**Monsieur le Président,**

La **détention préventive prolongée** est l’un des problèmes récurrents du système judiciaire et pénitentiaire national depuis des décennies. **Plusieurs actions ont été entreprises** pour résoudre ce problème. Cependant, des mouvements de grève successifs au sein de la justice ont aggravé la situation.

**Le Conseil National d’Assistance Légale, créé en application de la loi du 10 septembre 2018, a aussi** contribué à réduire **le taux de détention préventive** prolongée et la surpopulation carcérale. En effet, en application de cette loi, 7 Bureaux d’Assistance Légale sont déjà mis en place et en fonctionnent dans 7 juridictions sur 18 en vue de faciliter l’accès à la justice aux plus vulnérables. Les dernières statistiques du **Conseil National d’Assistance Légale,** pour l’exercice 2020-2021, font état des travaux réalisés par les 7 Bureaux d’Assistance Légale. 1103 personnes, dont 988 hommes et 115 femmes, ont bénéficié d’une assistance légale. 622 décisions ont été rendues, dont 533 pour les hommes contre 89 pour les femmes ; 118 condamnations ont été prononcées, dont 117 pour les hommes contre 1 pour les femmes. 481 dossiers sont en cours.

Toujours dans le but de réduire le taux de détention préventive, les parquets et des tribunaux ont augmenté le nombre **d’audiences criminelles et correctionnelles. Ainsi,** lors de la dernière assise tenue en décembre 2021, 70 cas ont été entendues, 41 détenus ont été libérés et 29 ont été condamnés dans quatre juridictions.

Le Gouvernement a élaboré **un plan d’actions stratégiques prioritaires 2021-2022,** avec pour objectif d’augmenter le volume des affaires traitées par les tribunaux. Un comité de pilotage de ce plan est mis en place avec comme observateurs nationaux et internationaux.

Quant à la situation des mineurs en détention, le Gouvernement a exécuté des projets sur la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi qui ont permis de réinsérer 103 enfants pour la période de 2017 à mai 2019. Actuellement, les mineurs sont séparés des adultes. Les garçons sont détenus au Centre de Réinsertion des Mineurs en Conflit avec la Loi et les filles, dans la prison civile de Cabaret , où elles sont séparées des femmes**.**

Dans le but de renforcer la Police Nationale d’Haïti*(PNH)* **de nouvelles exigences ont été faites pour les recrutements. Depuis** 2021, on exige deux lettres de références émanant de deux personnalités jouissant d’une très bonne renommée pour toute candidature à la PNH.

La 31e promotion de la PNH, composée de **631 policiers, dont 132 femmes, a été graduée le 17 décembre 2021.** Le concours pour le recrutement de la 32epromotion est lancé. L’effectif de la PNH est actuellement 15.508 **policiers**, mais, un plan de développement stratégique couvrant la période 2017-2021 prévoit d’augmenter l’effectif à 20.000 policiers.

Par ailleurs, des formations sont dispensées à des unités spécialisées par des coopérants et une unité antigang a été mise en place.

De nouveaux matériels d’intervention et de protection sont mis à la disposition de la PNH. De plus, une nouvelle promotion d'agents de la Compagnie d’Intervention du Maintien de l’Ordre composée de 102 policiers, dont 12 femmes, a été graduée le mercredi 8 janvier 2020 à l'Ecole Nationale de Police et 67 nouveaux commissaires sont diplômés à l’Académie Nationale de Police.

**Monsieur le Président,**

Depuis longtemps, le Gouvernement a tout mis en œuvre pour lutter contre l’impunité. Malgré tout, cela n’a pas empêché l’arrivée de certains événements regrettables sur le territoire, de 2017 à 2021, occasionnant des pertes en vies humaines et des déplacements de personnes. La majorité de ces événements ont été recensés dans les localités de Lilavois, Grand-ravine, la Saline, Bel Air, Carrefour Feuille et Delmas 32. Dans tous ces cas, les auteurs ont été tous poursuivis. Certains policiers ont été placés en isolement. Des dossiers sont au Parquet, et certains au cabinet d’instruction pour suites légales.

S’agissant du dossier de l’Assassinat du Président de la République, son Excellence Jovenel **MOÏSE,** assassiné par un groupe de mercenaires étrangers en sa résidence privée, dans la nuit du 6 au 7 juillet 2021, la PNH a déjà procédé à l’arrestation de plusieurs personnes, dont 18 colombiens et 2 haïtianos-américains. Le dossier est actuellement au cabinet d’instruction où les auditions se poursuivent. Les inculpés sont en détention préventive pendant que les arrestations se poursuivent en terres étrangères dans le cadre de l’entraide judiciaire.

Le Gouvernement a déjà manifesté son intérêt pour voir juger les coupables dans le cadre de cette vaste affaire de corruption que constitue l’affaire Petrocaribe. Il avait alloué des fonds spéciaux à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, afin de faciliter la tâche aux vérificateurs de ladite Cour. Le juge chargé de l’instruction du dossier a rendu une ordonnance en date du 22 juin 2021, dans laquelle il a décidé de sursoir à l’instruction pour absence d’arrêts de débet de la Cour des Comptes et de décision du Parlement. Il a ordonné un sursis à l’instruction en attendant l’accomplissement des formalités légales.

Le Gouvernement reconnait que les droits économiques, sociaux et culturels sont complémentaires aux droits civils et politiques, mais contrairement à ces derniers, le respect de ces droits ne peut être assuré qu’avec l’existence de conditions économiques adéquates. En ce sens, il utilise tous les moyens à sa disposition pour sortir le pays de la pauvreté et de la misère, en donnant la priorité aux besoins essentiels du citoyen.

**Monsieur le Président,**

Dans le cadre des efforts visant l’amélioration de l’éducation, de nombreuses actions ont été entreprises par le Gouvernement, telles que l’adoption d’un Plan décennal d'Éducation et de Formation (PDEF 2020-2030) dont l’objectif premier est *l’éducation primaire pour tous.* Des efforts sont accomplis pour atteindre cet objectif **afin de faciliter l’accès de tous les enfants défavorisés à l’éducation**.

**Trois années ont été ajoutées à l’École fondamentale** qui est passée de 6 à 9 ans. Les enfants bénéficieront désormais de neuf (9) années d’enseignement fondamental gratuit.

**Monsieur le Président,**

Pour ce qui concerne le droit à la santé, les **grandes orientations du secteur pour les prochaines années** sont traduites à travers l’endossement de la Politique Nationale de Santé (PNS) et du **Plan Directeur de Santé 2021-2031** dont l’objectif est de : *« Garantir un accès universel à des soins et services de santé de qualité, à travers un système de santé performant* ».

**Monsieur le Président,**

La traite des êtres humains constitue un fléau contre lequel le Gouvernement a toujours lutté. En ce sens, l’État haïtien a adopté, le 26 juillet 2019, son plan national de lutte contre le travail des enfants et a établi la liste des travaux dangereux pour les enfants.

Le Gouvernement a adopté un plan national de lutte contre la traite des personnes pour la période 2017-2022. Ce plan est accompagné d’un document de stratégie qui a permis de créer plusieurs sous-comités. Une convention tripartite a été signée en mai 2021 entre Haïti, la République Dominicaine et la Jamaïque en vue de réprimer la traite des personnes dans ces trois pays

Pour lutter contre **les violences faites aux femmes et aux filles, le** Gouvernement a déposé au Parlement, en 2018, le projet de loi-cadre sur la prévention, la sanction et l’élimination des violences faites aux femmes et aux filles. Ce document a été approprié par le Parlement pour devenir par la suite une proposition de loi qui a été votée par le Sénat, le 4 avril 2018.La réforme judiciaire en cours a renforcé la protection des femmes en codifiant le harcèlement sexuel et légalisant partiellement l’avortement.

Beaucoup d’efforts ont été entrepris par le Gouvernement en vue de promouvoir et de protéger les **droits de l’enfant.** Beaucoup de mesures ont été prises en vue d’atténuer le phénomène des enfants des rues aggravé après le séisme du 12 janvier 2010. Parmi ces mesures, il y a lieu de citer le placement de certains de ces enfants dans des centres d’accueil ou des familles d’accueil. Le retour dans leurs familles biologiques avec accompagnement, ou encore dans la famille élargie ou sinon adoptés. En 2019, 165 enfants ont été pris en charge dans ces familles d’accueil.

Plus d’une centaine d’enfants sont soutenus à travers différents types d’actions.

**Monsieur le Président, Distingués représentants,**

En vue d’éliminer le travail des enfants, l’État, en partenariat avec l’UNICEF, le Canada et d’autres acteurs, a mis en œuvre, depuis 2017, un projet de lutte contre le travail domestique des enfants. Ce projet touche 16 communes de trois départements du pays, à savoir l’Ouest, la Grand-Anse et le Sud. Dans ce cadre, les centres résidentiels sont évalués de temps en temps. Suite à la dernière évaluation, 167 maisons d’accueil ont été fermés, 304 sont en probation pour violences à l’égard des enfants sur 754.

L’Institut National de la Formation Professionnelle et le BIT ont lancé un programme de formation professionnelle permettant de former 841 adolescents vulnérables, dont 378 filles de 14 à 17 ans, en couture, plomberie, technique agricole, arts plastiques, etc.

###

Le Gouvernement est conscient de la détérioration de **la situation sécuritaire** dans le pays forçant les habitants de certaines zones à fuir leurs maisons. Face à cela, la PNH continue à réaliser des opérations contre les gangs armés en vue de parvenir à les démanteler.

Le Gouvernement est très sensibilisé par la cause des personnes à mobilité réduite. Il l’a prouvé à travers la publication du décret fixant le statut, l’organisation et le fonctionnement du Fonds de Solidarité Nationale pour l’Intégration des Personnes Handicapées, le 27 août 2020.Un avant-projet de loi est en cours d’élaboration en vue de créer un observatoire national de suivi du handicap en remplacement du Conseil National pour la Réhabilitation des Personnes Handicapées.

Un module de formation sur l’accessibilité et la conception universelle a été intégré dans le cursus de formation des étudiants en génie civil et architecture de l’Université d’Etat d’Haïti.

Dans le souci d’amélioration de la situation des droits de l’homme, le Gouvernement a toujours entretenu de très bonnes relations avec **la société civile et la communauté internationale**. Les rencontres régulières tenues avec les organisations de la société civile au niveau national entre 2019 et 2020 et les diverses activités organisées en partenariat avec le BINUH en témoignent. On peut citer, par exemple, l’élaboration d’un projet de plan d’action national des droits humains prévoyant des actions prioritaires pour une période de trois ans (2019-2022), les deux sessions de formations organisées en partenariat avec le BINUH en vue de préparer la mise en place d’une base de données pour faciliter le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l’EPU ainsi que l’organisation, en partenariat avec le BINUH, de l’atelier de consultation du troisième rapport périodique national, le 6 octobre 2021.

La République d’Haïti a toujours maintenu une très bonne collaboration avec les mécanismes des Nations Unies. La présentation régulière de rapports réguliers sur le PIDCP, la CEDEF, la CDE et la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que ceux de l’EPU devant les organes des traités, en témoignent.

Dans le but d**’améliorer les procédures d’enregistrement et d’identification**, le Gouvernement a inauguré de nouveaux Centres de Réception et de Livraison des Documents d’Identité. Toujours dans le but d’atteindre cet objectif, le MJSP a créé de nouveaux bureaux d’état civil et doté certains hôpitaux de services d’enregistrement de naissances.

**Monsieur le Président, Distingués représentants,**

Le Gouvernement a toujours multiplié ses efforts pour accorder aide et protection aux journalistes et défenseurs des droits de l’homme lorsque ces derniers sont menacés. Malgré tout, il arrive que dans certains cas les menaces parviennent à exécution. Tel a été le cas du journaliste Vladjimir Legagneur en 2018, de Rospide Pétion en juin 2019, de Néhémie Joseph, en octobre 2019, du militant LGBT Charlot JEUDY, et du Bâtonnier Monferrier Dorval en août 2020.

Plusieurs suspects ont été arrêtés après enquête pour certains de ces affaires et leurs dossiers acheminés au cabinet d’instruction.

La République d’Haïti en tant qu’état insulaire  fait figure de précurseur à la résolution historique 48/14 du Conseil des Droits de l’Homme de l’ONU adoptée en Octobre 2021 qui dispose et reconnaît, pour la première fois, qu’un environnement propre, sain et durable est un droit humain à part entière.

Le Décret de 2006 portant sur la Gestion de l’Environnement et sur la régulation de la conduite des citoyens et citoyennes pour un développement durable, dispose dans son article 9 : « *Toute personne a droit à un environnement sain et agréable ». Ce droit est assorti de l’obligation constitutionnelle de protéger l’environnement".*

Il est important que rappeler qu’Haïti a ratifié l’Accord de Paris sur les changements climatiques en 2017. Ce faisant, elle s’est donc engagée à prendre les mesures qui s’imposent en vue de réduire de 31 % ses émissions de gaz à effet de serre d’ici 2030. Cette ratification reflète l’engagement d’Haïti à œuvrer en faveur d’un développement durable pour le climat, à faciliter la transition vers des technologies à faible émission de carbone pour éviter d’accentuer le fossé de développement qui existe entre les pays.

Le gouvernement a initié une Plateforme Haïtienne des Villes Propres. Ce Programme vise  à promouvoir, avec les Collectivités Territoriales, un Système communal ou intercommunal Intégré de Gestion des Déchets Solides (GDS) dans le cadre d’une politique environnementale favorisant l’économie circulaire, c’est-à-dire une économie écologiquement vertueuse limitant le gaspillage des ressources et l’impact sur l’environnement.

En ce sens, le gouvernement a procédé en Septembre 2021 à une distribution d’engins lourds à trois (3) municipalités (Jérémie, Ouanaminthe et Mirebalais) au bénéfice d’une population d’environ 677,554 personnes pour leur permettre de faire face à l’un des plus graves défis de la gouvernance en matière environnementale en Haïti : la Gestion des Déchets Solides.

### En ce qui concerne les études d’impact lors de l’octroi de concessions minières, il faut souligner que leGouvernement haïtien a élaboré un avant-projet de loi minière en 2014, dont le chapitre VIII est consacré spécialement à la protection de l’environnement. Toutes les dispositions d’ordre environnemental ont été renforcées dans ce projet.

Cet avant-projet de loi crée des obligations environnementales liées aux opérations minières et exploitation de carrière. L’article 185 de cet avant-projet de loi conditionne l’obtention d’un permis d’exploitation minière à la réalisation préalable d’une étude d’impact environnemental et social (EIES) incluant un PGES et un plan de réhabilitation du site.

Dorénavant, avant d’entamer toutes opérations affectant la surface ou le sous-sol du périmètre, le titulaire du titre minier constituera un dépôt de garantie afin de couvrir les travaux de réhabilitation.

Cet avant-projet de loi sera sanctionné par le Conseil des ministres et le projet de loi minière déposé au Parlement une fois que cette institution sera fonctionnelle.

Par ailleurs, la loi du 9 août 2017 a créé le Système National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS). Ce dernier remplace le Système Métropolitain de Collecte des Résidus Solides, jugé trop restreint par le fait que ses actions ne concernaient que Port-au-Prince et ses environs. Le SNGRS, de concert avec les collectivités territoriales, a la responsabilité en matière de gestion des déchets solides, médicaux et à haute toxicité sur tout le territoire. Le SNGRS est placé sous la tutelle du ministère de l’Environnement.

Les **institutions indépendantes** sont créées en Haïti par la Constitution et sont organisées par la loi. Tel est le cas pour l’Office de la Protection du Citoyen (OPC), institution nationale indépendante en matière de droits de l’homme. Le Gouvernement consulte cette institution et prend en compte ses recommandations en matière de droits de l’homme. Pour lui permettre de bien jouer son rôle, le budget de l’OPC est passé à 161.493,326 millions de gourdes pour l’année fiscale 2020-2021.

 **Monsieur le Président,**

Cette période (2017-2021) est marquée des soubresauts politiques répétés. Le pays a connu des crises, des *manifestations accompagnées des opérations « pays lock* » des catastrophes naturelles qui ont considérablement sapé les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations. La situation, économique déjà compliquée, a été aggravée par l’arrivée du COVID 19, les fréquentes inondations, le tout, couronné par l’assassinat du Président de la République et le séisme du 14 août 2021 qui a dévasté une partie du Grand Sud.

Cette situation a retardé beaucoup d’interventions pouvant contribuer à l’amélioration des conditions de vie de la population. Cependant, la volonté est là et le Gouvernement auquel j’appartiens est, plus que jamais, déterminé à continuer à travailler pour l’amélioration de la situation et le respect des droits de l’homme à travers le pays.

Je vous remercie.